AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU VAL DE LOIRE ANGERS (Tél. 87-26-92)
(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, INDRE & LOIRE, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE)

ABONNEMENT ANNUEL 15 F.

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars - ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02

BULLETIN N° 40 DE JANVIER 1964 - TOUS DEPARTEMENTS

LES TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS ET DE LA VIGNE

A) ARBRES FRUITIERS

1°) Mesures d'hygiène générale. Ces mesures ont une importance qui est loin d'être négligeable dans la lutte contre certains parasites et les arboriculteurs doivent y apporter toute leur attention. Elles consistent à :

a) Enlever et détruire au moment de la taille ou de l'élagage les rameaux tués par différentes maladies (Moniliose, Chancre, Oïdium, Coryneum).

b) Désinfecter les plaies importantes avec soit de l'huile d'anthracène, soit une solution de sulfate de fer ou de sulfate de cuivre; les protéger après désinfection par l'application de mastic à greffer.

c) Soigner les chancres communs des grosses branches de pommier par application d'un produit spécial à base d'oxyquinoléine ou du mélange des oxydes de fer, de cuivre et de mercure.

d) Enfouir les feuilles mortes dans les vergers de pommiers et de poiriers où l'état du sol a interdit toutes façons culturales dès que cela sera possible. Si le mode de conduite du verger ne permet aucun travail du sol, il est conseillé de pulvériser les feuilles mortes avec un colorant nitré. Ces précautions sont susceptibles de limiter considérablement les contaminations par les tavelures au printemps prochain.

2°) Traitements d'hiver - Différents produits peuvent être utilisés. Leur choix dépend des parasites à combattre.

a) Arbres fruitiers à pépins -

- Contre les oeufs d'insectes et pour éliminer mousses, lichens, vieilles écorces : .... Huiles d'Antracène

Les doses d'utilisation sont les suivantes :

Spécialités titrant 65 % d'huile	....	7,5 l. par hl. d'eau
" " 70 % "	....	7 l. "
" " 80 % "	....	6 l. "

- Contre les oeufs d'insectes .... Colorants nitrés

Sous ce nom on groupe différents composés chimiques (Dinitrophénate de Sodium, Dinitrophénate d'ammonium, Dinitro-ortho-crésylate de sodium) qui s'utilisent à la dose de 600 grs de matière active par hl. d'eau.

- Contre les cochenilles .... Huiles blanches

Les doses d'utilisation sont les suivantes :

Spécialités titrant 70 % d'huile	....	4 l. par hl. d'eau
" " 75 % "	....	3 1.5 "
" " 80 % "	....	3 l. "

- Contre les oeufs d'insectes et les cochenilles .... Huiles jaunes et Oléoparathions

Les huiles jaunes sont constituées par un mélange d'huiles blanches et de colorants nitrés et s'utilisent à la dose de 2 à 3 l. de produit commercial par hl. d'eau.

.../...

Les Oléoparathions contiennent un mélange d'huile blanche et de parathion. Leur dose d'emploi est de 1,5 l. de produit commercial par hl. d'eau. Contrairement aux autres produits qui ne doivent être appliqués que pendant le repos complet de la végétation, les oléoparathions peuvent s'utiliser sans inconvénient jusqu'au stade C de Fleckinger.

b) Arbres fruitiers à noyaux - Les mêmes produits peuvent être employés contre les mêmes parasites. Dans le cas d'utilisation d'huiles blanches ou d'huiles d'anthracène, les doses doivent être réduites de moitié.

B) VIGNE

Quatre parasites importants de la vigne peuvent être combattus par des traitements d'hiver.

1°) L'acariose - Cette affection,due à un minuscule acarien, est en progression constante dans les vignobles depuis deux ans. Il est souhaitable qu'elle soit combattue par des traitements de pré-débourrement dans les parcelles contaminées qui ont été repérées. Cependant, il est encore trop tôt pour envisager cette application. La Station donnera des indications précises sur ce traitement dans un prochain bulletin.

2°) L'esca - Des traitements d'hiver exécutés deux et de préférence trois années consécutives permettent de combattre efficacement cette maladie en respectant les conditions suivantes :

- Employer une bouillie à base d'arsenite de soude renfermant 1.250 grs d'arsenic par hl.d'eau
- Effectuer le traitement pendant le repos complet de la végétation après la taille, au plus tôt dix jours après celle-ci et au plus tard trois semaines avant la date probable de débourrement.
- Pulvériser abondamment les plaies de taille récentes et anciennes.
- Eviter de traiter par temps humide.

L'Arsenite de soude est un produit très toxique. Il y a donc lieu de prendre toutes précautions utiles au cours de son emploi. Il est également rappelé que l'emploi de l'arsenite de soude est autorisé pour les traitements d'hiver de la vigne, mais que son utilisation comme désherbant des vignobles est formellement interdite.

3°) L'excoriose - Les traitements dirigés contre l'excoriose n'ont pas l'efficacité de ceux appliqués contre l'esca. Il est fortement conseillé de les appliquer dans les parcelles contaminées car ils diminuent la gravité de la maladie. Ce traitement s'effectue dans les mêmes conditions que contre l'esca, mais en visant les courçons et la base des baguettes. On peut utiliser l'un des produits suivants : arsenite de soude, colorants nitrés, huiles jaunes huiles d'anthracène.

C'est l'arsenite de soude qui est le plus efficace. Il a en outre l'avantage de permettre un traitement mixte contre l'esca et l'excoriose. Dans le cas où le traitement ne vise que l'excoriose, la dose d'arsenite de soude peut être réduite à la moitié de celle conseillée contre l'esca.

4°) L'anthracnose - Cette maladie a connu une sensible recrudescence en 1963. On la rencontre surtout sur les hybrides plantés en terrain humide. Pour limiter la gravité de la maladie, on peut effectuer sur les vignes non conduites sur fil de fer, une pulvérisation pendant le repos complet de la végétation, en utilisant un appareil à cuve plombée et une bouillie répondant à la composition suivante :

acide sulfurique .... 2 litres
sulfate de fer .... 30 à 35 Kgs
eau .... 100 litres

Imprimé à la Station d'Avertissements d'ANGERS

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : - J. DIXMERAS -

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles : - R. GEOFFRION - - J. BOUCHET -

Tirage du 24 JANVIER 1964 - 2.550 Exemplaires -